

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Mardi 1^{er} juin 2021

Suivant l'Arrêté ministériel numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et afin de protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public et les membres du Conseil municipal sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Assemblée publique de consultation tenue à 19 h, à laquelle ont participé par vidéoconférence :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Les conseillers(ères),

Joëlle Larente
Stéphanie Larocque
Jules Morin
Steve Savard

Absences motivées:

Jérémie Bourque
Yannick Proulx

Sont également présents :

Le directeur général, M. Charles-Élie Barrette
Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement,
M. Sergio Campos
La responsable des communications et du tourisme,
Mme Colette Beaudoin

La participation citoyenne via la Web diffusion est au nombre de 24 personnes.

Ouverture de l'assemblée publique de consultation

Monsieur le maire déclare l'assemblée publique de consultation ouverte.

Monsieur le maire donne la parole au directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement. Celui-ci procède à la lecture de l'ordre du jour et fait la présentation des points.

Présentation du second projet de règlement numéro 2016-149-16 modifiant le Règlement concernant le zonage numéro 2016-149 afin de modifier la grille des usages et normes RM-4

Le directeur du service de l'urbanisme présente et apporte certaines précisions sur ledit second projet de règlement.

Présentation d'une demande de dérogation mineure pour le 175, rue Notre-Dame, lots 5 700 597 et 5 700 548, matricules 5835-78-4128 et 5835-67-9536 : marge avant et stationnements (DM-2020-06-01)

Le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement présente et apporte certaines précisions sur ladite demande de dérogation mineure.

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 16.

N'ayant pas de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 16.

Levée de l'assemblée publique de consultation

L'assemblée publique de consultation se termine à 19 h 16.

**Pascal Quevillon
Maire**

**Charles-Élie Barrette
Directeur général**